

4.7.339 - COPROSEPAT

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE EN PROMOTION A LA SANTE ET EDUCATION DU PATIENT EN MILIEU RURAL

1. OPERATEUR CHEF DE FILE

"OEST" OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIÈRE

Code postal : 6700

Ville : Arlon

Pays : Belgique

2. OPERATEURS ET BUDGET

OPERATEURS	VERSANT	BUDGET TOTAL	FEDER
"OEST" OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIÈRE	WA	134 898,50 EUR	67 449,25 EUR
ORSGE	FR	510 381,44 EUR	255 190,72 EUR
OBSERVATOIRE DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG	WA	106 500,00 EUR	53 250,00 EUR
Mutualité Socialiste du Luxembourg	WA	220 000,00 EUR	110 000,00 EUR
CSL VIVALIA	WA	120 000,00 EUR	60 000,00 EUR
SOS ALPHA SANTE	FR	120 000,00 EUR	60 000,00 EUR
UGE CAM DES ARDENNES	FR	OP associé	OP associé
CHU UCL Namur	WA	220 000,00 EUR	110 000,00 EUR

COPROSEPAT

Centre Hospitalier de Sambre Avesnois	FR	OP associé	OP associé
CPAM de Meurthe et Moselle	FR	OP associé	OP associé
CHR Mons-Hainaut	WA	OP associé	OP associé
CPAM ROUBAIX TOURCOING	FR	OP associé	OP associé
ASMUP 08	FR	30 000,00 EUR	15 000,00 EUR
CH Mouscron	WA	OP associé	OP associé
COTRANS	WA	134 898,50 EUR	67 449,25 EUR
ARS GRAND EST	FR	OP associé	OP associé
MAIRIE DE GIVET	FR	OP associé	OP associé
Mutualité chrétienne de la province de Luxembourg	WA	OP associé	OP associé
MUTUALITE LIBERALE DU LUXEMBOURG	WA	OP associé	OP associé
CPAM de la MEUSE	FR	OP associé	OP associé
MUNALUX	WA	OP associé	OP associé
CPAM de l'Aisne	FR	OP associé	OP associé
TOTAL		1 596 678,44 EUR	798 339,22 EUR

3. RESUME

La coopération transfrontalière franco-belge en matière de santé a, dans le cadre de l'UE, réalisé des avancées marquantes dans le domaine de l'accès aux soins de qualité de proximité pour les patients frontaliers en mutualisant les équipements et les infrastructures, en permettant

d'apporter des réponses à certains problèmes liés à la démographie médicale et à la carence des capacités infrastructurelles. Ces avancées reposent sur des éléments structurants tel que les accords cadre de coopérations sanitaire et de prise en charge des personnes handicapées, les conventions créant des territoires de santé transfrontalière dénommés ZOAST etc. Pour rendre pérenne ces acquis et prendre en compte toutes les évolutions dans le secteur médical, la rationalisation des dépenses publiques, lutter contre les défis liés au vieillissement et aux modes de vie générant des maladies chroniques dont les budgets pèsent de plus en plus lourdement sur les dépenses de santé mais aussi les particuliers et les patients malades, il est nécessaire de déployer des actions pertinentes et efficaces dans des domaines où les projets transfrontaliers ont peu investigué : celui de la prévention et de l'éducation thérapeutique du patient (ETP) tout en soutenant une dynamique de coopération sanitaire qui s'est amenuisée au cours des deux dernières années dans l'ensemble de l'espace frontalier franco-belge.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'apporter des réponses au développement des maladies chroniques et, donc, de déployer des actions de prévention et d'ETP à l'égard des maladies cardio-vasculaires, du diabète etc, en s'appuyant sur les coopérations transfrontalières sanitaires et notamment les ZOAST qui doivent retrouver une dynamique nouvelle pour intégrer et promouvoir ces actions.

Sur base de cette logique d'action, le partenariat du projet propose de réaliser un diagnostic santé partagé du territoire frontalier; harmoniser les pratiques en ETP en coopération avec les professionnels de santé ; mettre en place des actions ETP pour renforcer le pouvoir du patient malade chronique sur sa santé ; renforcer l'accès aux soins et à l'ETP des personnes les plus fragilisées ; approfondir la complémentarité entre les deux versants frontaliers sur le plan sanitaire et médico-social pour intégrer ce nouveau champ d'action.

4. DATE DE DÉBUT ET DE FIN DU PROJET

Date de début : 01/04/2019

Date de fin : 31/12/2022

5. DÉNOMINATION DE LA CATÉGORIE D'INTERVENTION

6. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR

15 mars 2019